


**LE PONT SUPÉRIEUR**
**PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SPECTACLE VIVANT BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE**

EPCC / Ministère de la Culture / Régions Bretagne et Pays de la Loire / Brest Métropole, Ville de Nantes, Rennes et Angers /

Universités de Nantes, Rennes 2 et Angers

www.lepontsuperieur.eu

Dupliquer ce document autant de fois que nécessaire : **un seul employeur par feuille**, et **une ligne par période concernée**. Le critère de recevabilité est de 600h d'expérience dans la discipline, le domaine et l'option, il est donc inutile de fournir des attestations pour l'ensemble de votre parcours.

 Activités menées en tant que :  salarié  non salarié  bénévole ou volontaire  stagiaire

nom de la structure :

le cas échéant, n° siren ou siret :

 association  collectivité locale  entreprise

adresse :

code postal :

ville :

pays :

téléphone :

e-mail :

*Je soussigné(e) Mme, M.*
*(fonction : \_\_\_\_\_ )*
*téléphone :*
*e-mail :*

*agissant au nom de la structure identifiée ci-dessus, atteste que celle-ci a bien des activités relevant de l'enseignement musical spécialisé et certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette attestation.*

Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> NOM d'usage :	NOM de naissance :
Prénom(s) :	Né(e) le : _____ à _____
A exercé au sein de la structure identifiée ci-dessus les fonctions de professeur de musique, dans les conditions précisées ci-dessous, pour la <b>discipline</b> _____ dans le <b>domaine</b> _____ <b>option</b> _____	
<i>(reporter ici la discipline le domaine et l'option correspondant à la demande de recevabilité).<sup>1</sup></i>	

dates de début et de fin d'activité <sup>2</sup>	Nombre total d'heures sur cette période, pour la discipline, le domaine et l'option précisés ci-dessus <sup>3</sup>

Fait à :

Le :

Signature et cachet :

<sup>1</sup> Pour la discipline enseignement instrumental ou vocal, **les activités d'enseignement musical non référées à un domaine en particulier (esthétique) ne peuvent pas être prises en compte** pour la phase de recevabilité.

<sup>2</sup> En cas de succession de contrats à durée déterminée, indiquer la date de début du premier contrat et la date de fin du dernier contrat. En cas d'activité en cours au moment de l'attestation, indiquer la date de celle-ci comme date de fin.

<sup>3</sup> Indiquer **uniquement le nombre d'heures de face à face pédagogique** (temps de cours individuel ou collectif, d'encadrement de pratiques amateurs, de direction d'ensembles,...) effectives. Exemple : 20h de cours hebdomadaires sur 30 semaines : 600h.